

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Inscriptions individuelles — Congrès SOFCEP 2027

Article 1 — Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (« CGV ») régissent les inscriptions individuelles au congrès SOFCEP 2027 (le « Congrès ») ainsi que les prestations associées (réceptions, dîner du congrès, hébergement). Toute inscription implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV par le participant (le « Client »). Les inscriptions réalisées par un partenaire pour son personnel relèvent de conditions distinctes.

Article 2 — Identité du prestataire

Le Congrès est organisé par la SOFCEP — Société Française des Chirurgiens Esthétiques Plasticiens, 12 Rue Nazareth, 31000 Toulouse (France). N° Siret : 350 631 263 00059 — N° TVA intracommunautaire : FR96350631263 — Code APE : 9499Z.

La gestion des inscriptions et de la facturation est assurée pour le compte de la SOFCEP par la société Avec Vous, 12 Grande-Rue Nazareth, 31000 Toulouse (ci-après, avec la SOFCEP, les « Organismes »). Contact : congres.sofcep@avec-vous.org — <https://sofcep.fr/>.

Article 3 — Prestations et contenu de l'inscription

Sauf mention contraire liée au statut du participant, l'inscription comprend l'accès aux trois journées de congrès, à l'exposition, aux pauses-café et aux déjeuners, l'accès aux rediffusions des sessions enregistrées, ainsi que le programme du Congrès. Selon le statut, certaines réceptions peuvent être incluses. Le dîner du congrès et l'hébergement font l'objet de réservations distinctes dans les conditions ci-après.

Le contenu exact de l'inscription (réceptions incluses, prise en charge éventuelle de l'hébergement) dépend du statut du participant, tel que précisé lors de l'inscription.

Article 4 — Tarifs

Les frais d'inscription sont exprimés en euros, toutes taxes comprises. Ils varient selon le profil du participant et selon la date d'inscription : un tarif préférentiel s'applique jusqu'au 28 février 2027, puis un tarif plein à compter du 1er mars 2027. L'inscription pour les membres SOFCEP français à jour de cotisation est incluse dans la cotisation annuelle. Les tarifs réduits sont soumis à la fourniture d'un justificatif de statut. Les prix ne peuvent faire l'objet d'aucun rabais, remise ou ristourne, et aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé.

Dîner du congrès : 200 € TTC par place, et 100 € TTC pour les internes et assistants ; en réservation sur place et sous réserve de disponibilité, respectivement 250 € et 150 €. Les tarifs en vigueur au jour de la réservation font foi. Les Organismes se réservent le droit de modifier leurs tarifs à tout moment.

Article 5 — Inscription

L'inscription s'effectue en ligne via un espace personnel. L'inscription d'un tiers suppose la création d'un compte à son nom et la saisie de l'ensemble de ses coordonnées. Le Client s'engage à fournir des informations exactes et, le cas échéant, les justificatifs requis. La commande est ferme et définitive à sa validation. Une confirmation d'inscription est adressée par e-mail. Aucune inscription n'est définitivement prise en compte sans paiement ou bon de commande officiel. Les inscriptions s'effectuent exclusivement en ligne ; aucune inscription n'est acceptée par téléphone, courrier ou e-mail. Les inscriptions et prestations sont proposées dans la limite des places et des contingents disponibles ; en cas de composante complète, les Organismes peuvent refuser tout ou partie de la commande, seul le paiement effectif validant l'inscription.

Article 6 — Hébergement

Certains intervenants et membres du CA ont la possibilité de réserver un hébergement via le formulaire d'inscription, dans la limite des disponibilités (contingents limités) et parmi les établissements proposés par les Organismes. Sauf indication contraire, le petit-déjeuner et la taxe de séjour sont inclus dans les tarifs proposés.

Tout supplément (chambre double, extras, bar, restauration...) est à régler directement auprès de l'établissement. Selon le statut du participant, l'hébergement peut être pris en charge par le Congrès, dans les conditions indiquées lors de l'inscription.

Article 7 — Facturation et paiement

Le paiement s'effectue par carte bancaire (transaction en ligne sécurisée) ou par virement bancaire. En cas de virement, le nom du participant ou le numéro de facture doit être indiqué en référence et le justificatif adressé à congres.sofcep@avec-vous.org. À compter du 1er mars 2027, un paiement immédiat est exigé pour garantir la participation et les prestations réservées. Les éventuels frais bancaires sont à la charge du Client. Le règlement par virement bancaire est accepté jusqu'au [date limite à confirmer]. À défaut de réception du virement dans un délai de quatorze (14) jours suivant la date d'inscription, l'inscription est automatiquement annulée. En cas de refus d'autorisation de paiement par carte bancaire, l'inscription est automatiquement annulée.

Article 8 — Défaut de paiement

Tout retard de paiement entraîne de plein droit, sans mise en demeure préalable, des pénalités de retard égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Les Organisateurs pourront suspendre la remise du badge et l'accès au Congrès jusqu'au complet paiement.

Article 9 — Modification de l'inscription

Après règlement, le participant peut modifier son inscription et les produits associés depuis son espace personnel (mêmes identifiants et mot de passe), dans la limite des places et des disponibilités. Les prestations à contingent limité (réceptions, hébergement) sont attribuées par ordre de réservation.

Article 10 — Conditions d'annulation et de remboursement

Toute demande d'annulation doit être adressée par e-mail à congres.sofcep@avec-vous.org, qui en accuse réception. Pour les demandes reçues jusqu'au 28 février 2027, les frais d'inscription sont remboursés, déduction faite de frais de gestion de 50 euros. Pour les demandes reçues à compter du 1er mars 2027, aucun remboursement n'est effectué. Tous les remboursements sont effectués après le Congrès. Les prestations réservées et non annulées dans les délais demeurent dues ; une absence (no-show) ne donne lieu à aucun remboursement.

Article 11 — Modification, report ou annulation du Congrès — Force majeure

Les Organisateurs se réservent le droit de modifier le programme, les intervenants, les lieux ou les horaires du Congrès, sans que cela ouvre droit à indemnité. En cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil (notamment mesure administrative, épidémie, catastrophe, empêchement du lieu d'accueil), les Organisateurs pourront reporter ou annuler le Congrès. En cas d'annulation de leur fait, les sommes versées au titre des inscriptions pourront être reportées sur l'édition suivante ou remboursées, hors frais engagés non récupérables. La responsabilité des Organisateurs ne saurait excéder le montant des sommes effectivement perçues.

Article 12 — Badges, accès et comportement

Les badges sont strictement nominatifs et personnels ; leur cession ou leur prêt est interdit. Le port du badge est obligatoire pour accéder aux espaces du Congrès. À l'arrivée, le participant présente sa confirmation d'inscription munie du QR code permettant l'impression du badge ; un contrôle est effectué à l'entrée afin de vérifier l'adéquation entre le porteur du badge et la personne inscrite. Le Client s'engage à respecter le règlement intérieur du lieu d'accueil et les consignes de sécurité. Les Organisateurs peuvent refuser ou exclure toute personne dont le comportement contreviendrait au bon déroulement de l'événement, sans remboursement.

Article 13 — Responsabilité

Les Organisateurs sont tenus d'une obligation de moyens. Ils ne sauraient être tenus responsables des dommages indirects, ni des vols, pertes ou dommages subis par les biens personnels des participants durant le Congrès. Il appartient au Client de souscrire les assurances qu'il juge utiles.

Article 14 — Propriété intellectuelle

Les interventions présentées lors du Congrès ainsi que les documents remis à cette occasion sont protégés par le droit d'auteur, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Le Client s'engage à en faire un usage conforme au droit d'auteur ; toute reproduction, représentation ou diffusion non autorisée engage sa responsabilité.

Article 15 — Données personnelles

Les données collectées sont nécessaires au traitement des inscriptions et à l'organisation du Congrès. Elles sont traitées par Avec Vous, pour le compte de la SOFCEP, conformément au RGPD (Règlement (UE) 2016/679) et à la loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée. Les coordonnées du participant, accessibles via le QR code du badge, peuvent être communiquées aux sponsors principaux, sauf opposition exprimée lors de l'inscription. Les données sont conservées le temps nécessaire à la gestion de l'événement et au respect des obligations légales.

Article 16 — Droit à l'image

Des photographies et vidéos peuvent être réalisées durant le Congrès. Sauf opposition écrite adressée aux Organisateurs, le participant autorise l'utilisation de son image à des fins de communication liées au Congrès et à la SOFCEP.

Article 17 — Droit de rétractation

S'agissant de prestations de services liées à un événement fourni à une date déterminée, les inscriptions ne sont pas soumises au droit de rétractation, conformément à l'article L.221-28 3° du Code de la consommation.

Article 18 — Non-validation partielle

Si une ou plusieurs stipulations des présentes CGV sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations conservent toute leur force et leur portée.

Article 19 — Non-renonciation

Le fait pour l'une des Parties de ne pas se prévaloir d'un manquement de l'autre Partie à l'une quelconque des obligations des présentes CGV ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

Article 20 — Langue du contrat

Les présentes CGV sont rédigées en langue française. En cas de traduction en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français fait foi en cas de litige.

Article 21 — Réclamations, droit applicable et litiges

Toute réclamation doit être adressée par écrit à congres.sofcep@avec-vous.org. Les présentes CGV sont soumises au droit français. À défaut de résolution amiable, compétence est attribuée aux tribunaux compétents de Toulouse, sous réserve des dispositions légales impératives applicables aux consommateurs (y compris, le cas échéant, le recours à un médiateur de la consommation).

Article 22 — Acceptation

La validation de l'inscription vaut acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente.